

RATIFICATION loyer de M. Givran HOARAU à la Montagne pour servir de salles de classe.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Devant le nombre considérable d'enfants d'âge scolaire à la Montagne, nous avons dû ouvrir à la rentrée de Septembre dernier, deux nouvelles classes au 15ème Km .

Monsieur Givran HOARAU a bien voulu mettre à notre disposition un immeuble pour servir de salles de classes dans cette localité au prix mensuel de 10.000 F.

Je vous demande de bien vouloir ratifier cette location. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de 1959.

Je mets aux voix.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 9 avril 1960
Et le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bobotte

29 Mars 1960
Il s'agit d'une régularisation: Ces classes ont été ouvertes en Septembre 1959
L'inspecteur départemental de l'enseignement primaire
Signé: D. Joux